

LE LABEL DEVELOPPEMENT

La FEDERATION FRANCAISE DU SPORT-BOULES
attribue pour la saison le

BEL
DEVELOPPEMENT
à l'association sport



A Villeurbanne, le

Le Président de la FFSB



PRESENTATION 2020



Le Label DEVELOPPEMENT

Définition :

Le label développement est une reconnaissance fédérale qui atteste qu'une Association Sportive Bouliste respecte des normes de qualités définies réglementairement. Il valorise chaque A.S.B. dans les actions qu'elle mène dans le cadre du développement sportif défini par la Fédération Française du Sport-Boules.

Durée de validité :

Le label Développement est délivré à l'issue de chaque saison sportive. Sa validité est d'un an à compter du 1^{er} janvier suivant. Ainsi, le Label Développement 2020 est attribué le 1^{er} janvier 2021.

Les prérogatives pour être éligible au label :

Toutes les Associations Sportives Boulistes affiliées à la FFSB, et ayant un minimum de cinq années de fonctionnement sans interruption à la date d'attribution, peuvent prétendre à cette labellisation.

Les indicateurs du Label de Développement – Explicatifs :

- a) L'indicateur des effectifs

Pour ce chapitre, la Cellule DEF a simplement divisé le nombre de licenciés Sport-Boules par le nombre d'Associations Sportives Boulistes affiliées à la Fédération Française du Sport-Boules pour la saison en cours. Nous obtenons un nombre se rapprochant de 25.

Aussi 25 est pour 2020, la base du niveau de labellisation optimal (le niveau 2) qui rapporte 2 points. Le niveau 1, pour 1 point, récompense les A.S.B. ayant un effectif situé entre 16 à 24 licenciés. Reste le niveau 0 pour les A.S.B. comptabilisant 15 licenciés ou moins.

- b) L'indicateur de l'évolution des effectifs

La cellule DEF a retenu 3 notions pour cet indicateur : le progrès qui procure 2 points à L'A.S.B, le maintien lui rapporte 1 point et la diminution du nombre de licenciés ne donne aucun point.

- c) L'indicateur des catégories d'âge

La cellule DEF a défini 4 périodes pour cet indicateur. Elles ne correspondent pas exactement aux critères des catégories jeunes, pour que le passage des adolescents en adultes n'altère pas la réalité du terrain. Ces périodes correspondent à un moment charnière de la vie :

- De 0 à 20 ans : de l'enfance aux jeunes adultes
- De 21 à 40 ans : première période de la vie active et familiale
- De 41 à 60 ans : deuxième période de la vie active et familiale
- De 61 ans à plus : une nouvelle vie de senior

Nous regardons dans combien de période d'âge sont classées les licenciés de l'AS :
Au moins 1 licencié par période pour le « label développement 2020 ».

- d) L'indicateur du % du nombre de féminines

Le pourcentage du nombre de féminines par rapport à celui des masculins au sein d'un A.S.B. devient un indicateur important de la labellisation du développement.

Il répond à la politique de féminisation du sport défendu par le Ministère des Sports à laquelle adhère pleinement la F.F.S.B.

20% de féminines dans une AS bouliste représente le niveau 2 de cet indicateur. La cellule DEF a choisi ce nombre comme point de départ à la labellisation du développement, bien que ce pourcentage doive tendre à augmenter avec les années.

- e) L'indicateur du % du nombre des primo-licenciés

Les primo-licenciés sont les personnes qui adhèrent à la F.F.S.B. pour la première fois de leur vie. Dans la majorité des sports en France, le pourcentage de nouveaux licenciés doit tendre vers 20 % pour assurer pérennisation des A.S. suite aux départs des licenciés « vieillissants ».

Notre sport peut se pratiquer avec une longévité plus conséquente, aussi la Cellule DEF a proposé cet indicateur à 13 % pour que l'A.S.B. prétende au niveau 2.

Les états des Lieux statistiques, réalisés par la Cellule DEF, valident ce choix.

- f) L'indicateur du % de fidélisation

Il donne une vision des licenciés présents d'une année sur l'autre dans l'A.S. concernée.

Les récompenses du Label de Développement :

Toutes les Associations Sportives Boulistes labellisée Développement recevront :

- **Un diplôme de labellisation**
- **Une somme en euros** correspondant au nombre de points acquis :
Une AS peut remporter 2 points par année et par indicateur soit 60 points au maximum
Pour 2020, les A.S.B. obtenant un total supérieur à 39 points reçoivent le label.
La prime pour les A.S.B. ayant obtenu ...
... 39 points à 44 points est égale à 300 €.
... 45 points à 49 points est égale à 400 €.
... 50 points et plus est égale à 500 €.





Les indicateurs du label DEVELOPPEMENT

Pour attribuer le label développement aux AS de la FFEB, la cellule DEF observe l'évolution de **6 indicateurs** sur les **5 dernières saisons**. Chaque indicateur a **3 niveaux d'évaluation** (niveaux 0, 1 et 2).

Chaque niveau ramène des points label développement à l'AS :

- Niveau 0 = 0 point ● Niveau 1 = 1 point ● Niveau 2 = 2 points.

Les 6 indicateurs sont issus de l'exploitation du « fichier des licenciés D.E.F. » de chaque AS affiliée à la FFEB (extraction des données réalisée le 14 septembre 2020).

● L'indicateur des effectifs :

Quel est l'effectif de l'AS en 2016 jusqu'en 2020 ?

Niveau 0 : 15 licenciés ou moins. - **Niveau 1** : entre 16 et 24 licenciés. - **Niveau 2** : 25 licenciés ou plus.

INDICATEUR n°1 : EFFECTIFS					
2016	2017	2018	2019	2020	Label (Eff.)
15	18	21	21	26	5

Sur 10

● L'indicateur de l'évolution des effectifs :

Quel est l'évolution des effectifs de l'AS entre 2015 et 2016 ?
Puis de 2016 à 2017, de 2017 à 2018, de 2018 à 2019 et de 2019 à 2020 ?

Niveau 0 : Perte de licenciés. - **Niveau 1** : Maintien des effectifs. - **Niveau 2** : Augmentation des effectifs.

INDICATEUR n°2 : EVOLUTION					
2016	2017	2018	2019	2020	Label (Eff.)
-2	3	3	0	5	7

Sur 10

● L'indicateur des catégories d'âge :

Après avoir défini 4 catégories d'âge :

- Moins de 20 ans.
- Entre 21 et 40 ans.
- Entre 41 et 60 ans.
- Plus de 60 ans.

Nous regardons dans combien de catégories d'âge sont classées les licenciés de l'AS : Au moins 1 licencié par catégorie pour le « label développement 2020 ».

Niveau 0 : Les licenciés sont présents dans 1 ou 2 catégories d'âge.

Niveau 1 : Les licenciés sont présents dans 3 catégories d'âge.

Niveau 2 : Les licenciés sont présents dans les 4 catégories d'âge.

INDICATEUR n°3 : AGE					
2016	2017	2018	2019	2020	Label (Eff.)
2	3	3	2	4	4

Sur 10

● **L'indicateur du % du nombre de féminines :**

Quel est le % de féminines par rapport à l'effectif total de l'AS en 2016 jusqu'en 2020 ?

Niveau 0 : 11% ou moins - **Niveau 1** : entre 11 et 20 %. - **Niveau 2** : 20 % ou plus.

INDICATEUR n°4 : % FÉMINISATION					
2016	2017	2018	2019	2020	Label (Eff.)
6,67%	11,11%	9,52%	19,04%	26,92%	4

Sur 10

● **L'indicateur du % du nombre des primo-licenciés :**

Quel est le % des nouveaux licenciés (première adhésion fédérale) au sein de l'AS en 2016 jusqu'en 2020 ?

Niveau 0 : Moins de 10 % - **Niveau 1** : Entre 10 et 13 %. - **Niveau 2** : Plus de 13 %.

INDICATEUR n°5 : % PRIMO-LICENCIÉS					
2016	2017	2018	2019	2020	Label (Eff.)
0,00%	11,11%	0,00%	0,00%	15,38%	3

Sur 10

● **L'indicateur du % de fidélisation :**

Nous définissons un Indice de Fidélisation qui est un nombre calculé en soustrayant de l'effectif total de l'année « N », les primo-licenciés, les reprises de licences et les arrivées par mutation.

Ensuite cet indice est divisé par le Nombre de licences de l'année « N-1 ».

Le résultat est exprimé en pourcentage : c'est l'indicateur du pourcentage de fidélisation.

Niveau 0 : de 0% à 84,99% - **Niveau 1** : de 85% à 91,99% - **Niveau 2** : 92% et plus.

INDICATEUR n°6 : % FIDÉLISÉS					
2016	2017	2018	2019	2020	Label (Eff.)
88,20%	80,00%	88,89%	90,47%	100,00%	5

Sur 10

Remarques :

- Une AS qui existe depuis au moins 2016 peut recevoir le label développement.
- Pour 2020 :
Le label développement est attribué à toutes les AS qui obtiennent un minimum de 39 points label.
- Les données qui justifient les 3 niveaux de chaque indicateur seront revues à chaque début de saison.